DIC : DOCUMENT D'INFORMATION CLÉS

MAIF ACTIONS TRANSITION SOCIALE Part R • ISIN : FR0000435455 • 16 mai 2025

Objectifs

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces Informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

MAIF ACTIONS TRANSITION SOCIALE Part R • ISIN : FR0000435455

Cet OPC est géré par Ofi Invest Asset Management - Aéma Groupe
Société Anonyme à Conseil d'Administration - 22, rue Vernier - 75017 Paris
Appelez le 01 40 68 12 94 pour de plus amples informations ou consulter le site http://www.ofi-invest-am.com

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Ofi Invest Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Ofi Invest Asset Management est agréée (sous le n° GP-92-12) et règlementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 16/05/2025

En quoi consiste ce produit?

Type : Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « **Fonds**»)

Durée : Ce produit n'a pas de date d'échéance, bien qu'il ait été créé pour une durée de 99 ans. Il pourrait être liquidé ou fusionné avec un autre fonds dans les conditions indiquées dans le règlement du FCP.

Objectifs : Le Fonds vise un objectif de performance financière en sélectionnant des entreprises engagées dans la transition sociale, de tout type de capitalisation, domiciliées et cotées sur des marchés réglementés au sein de l'Espace Économique Européen et dont la stratégie de développement prend en compte des objectifs sociaux et sociétaux.

Le Fonds investit au moins 75% de son actif net en actions de sociétés qui ont leur siège dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention fiscale qui contient une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale. La sélection des titres est dite « bottom-up » de conviction.
La limite d'exposition maximale au risque de change est de 30%. Les investissements se feront de manière opportuniste, à la discrétion du gérant, sans aucune contrainte de répartition géographique ou sectorielle, sur des sociétés de tout type de capitalisation. Seul le potentiel d'appréciation déterminera la sélection et le poids des titres mis en portefeuille.

En dehors des actions qui constituent au moins 75% de l'actif net du Fonds, les actifs suivants sont susceptibles d'entrer dans la composition du portefeuille, à hauteur de 25% maximum : Dans le cadre de la gestion de trésorerie du Fonds, la Société de Gestion pourra avoir recours à des obligations, des titres de créances, dépôts et instruments du marché monétaire européens dans la limite de 10% de l'actif net. Les émetteurs des titres en portefeuille doivent être notés « Investment Grade » au moment de l'acquisition.
Le Fonds pourra par ailleurs investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français ou étrangers conformes à la Directive 2009/65/CE investissant eux-mêmes au maximum 10% de leur actif net en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement, ou en parts et actions d'autres OPC français ou étrangers ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger qui satisfont aux conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de Critères extra financiers (analyse de la contribution sociale et analyse ESG). L'analyse de la contribution sociale des sociétés est réalisée sur la base de certains critères des Objectifs de Développement Durable (ODD 1,3,4,5,8,10) et d'analyses ad-hoc.
L'analyse extra-financière est intégrée de manière systématique et contraignante au processus d'investissement. L'univers d'investissement de départ est le Stoxx Europe TMI. La totalité des émetteurs de notre indice de référence (Stoxx600) sont présentes dans cet univers d'investissement Stoxx Europe TMI. De cet univers d'investissement de départ le Stoxx Europe TMI, sont exclues :

- les capitalisations boursières inférieures à 300m€ ;
- les entreprises non-couvertes par la méthodologie de notation propriétaire de la Société de Gestion.

Par ailleurs, la part des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 90% de l'actif net du Fonds (hors liquidités, OPC et produits dérivés). Ainsi, dans le cadre du Label ISR, la gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du portefeuille supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice STOXX Europe TMI, après élimination de 30% de la pondération de l'indice.
Dans le cadre du Label ISR, le Fonds s'engage à surperformer deux indicateurs extra-financiers (un indicateur environnemental et un indicateur social), par rapport à son univers ISR, sélectionnés parmi les indicateurs des principales incidences négatives (PAI) définis par la règlementation SFDR :

- indicateur environnemental - PAI 2 : Tonnes de CO2 par million d'euro investi (Scopes 1, 2 et 3 divisé par l'EVIC) ;
- indicateur social - PAI 11 : Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes de l'UNGC et de l'OEDE.

Le processus d'investissement se déroule en plusieurs étapes :

- Définition de l'univers éligible – politiques d'exclusion
- Définition de l'univers social responsable par l'application simultanée de 2 filtres : filtre d'impact social (méthode best-in-universe) et filtre d'investissement durable. Le filtre ESG et le filtre d'impact social entrainant chacun la réduction de l'univers éligible (20% minimum). Les entreprises ne passant pas l'un des trois filtres seront exclues de l'univers éligible.
- Sélection des titres au travers de l'analyse fondamentale (critères financiers et extra-financiers).

Dans les limites prévues par la réglementation, le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers, à terme ferme ou conditionnel (négociés sur des marchés réglementés et organisés, français et étranger et/ou de gré à gré,) afin de se couvrir ou s'exposer au risque général du marché actions. Les opérations de change à terme pourront être utilisées aussi bien en couverture qu'en exposition.
L'exposition nette du portefeuille n'a pas vocation à être supérieure à 100%.

Indicateur de référence : La gestion demeure non benchmarkée cependant la performance du Fonds pourra être comparée a posteriori à celle du Stoxx Europe 600, dividendes nets réinvestis (Ticker Bloomberg SXXR Index). La gestion du Fonds est sans contrainte de tracking-error ni de déviation sectorielle ou géographique.

Modalités de souscription-rachats : L'investisseur peut demander la souscription de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, et le rachat en nombre de parts, auprès du Dépositaire. Les demandes de souscription / rachat sont centralisées chaque jour de valorisation jusqu'à 12H auprès du Dépositaire et répondues sur la base de la prochaine valeur liquidative, soit à cours inconnu. Les règlements y afférant interviennent le deuxième jour de Bourse ouvré non férié qui suit la date de la Valeur Liquidative retenue. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions. La valeur liquidative est calculée pour chaque jour de bourse de Paris ouvré, non férié et est datée de ce même jour.

Investisseurs de détail visés : Cette catégorie de part R s'adresse à tous souscripteurs souhaitant investir principalement sur le marché financier européen tout en prenant en compte des objectifs sociaux et sociétaux.
Cet investissement est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement de 5 ans Le capital n'est pas garanti pour les investisseurs et ces derniers doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le Fonds. Les parts du Fonds ne peuvent être souscrites par des U.S. Person (cf. rubrique "Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type" du prospectus).
Cette part capitalise ses sommes distribuables.

Recommandation : la durée de placement recommandée est de 5 ans. Ce FCP peut ne pas convenir aux investisseurs envisageant de retirer leur apport en 5 ans.

Dépositaire : CACEIS BANK

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) ainsi que les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse ci-dessous. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Ofi Invest Asset Management
Direction Juridique
22 rue Vernier - 75017 Paris - France

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) ainsi que sur le site internet de la Société de Gestion (www.ofi-invest-am.com).

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur Synthétique de Risque :

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pour la durée détention recommandée. Le risque réel peut être différent si vous optez pour une sortie avant la durée de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque du produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Ce produit ne vous expose pas à des obligations ou engagements financiers supplémentaires. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les autres risques matériellement pertinents mais non repris dans l'Indicateur Synthétique de Risque sont :
- Risque de crédit : l'émetteur d'un titre de créance détenu par le FCP n'est plus en mesure
- de payer les coupons ou de rembourser le capital.
- Risque de liquidité : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de
- transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : l'investisseur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à
- son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré.

Scenarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit à horizon un an et sur la durée d'investissement recommandée. Ils sont calculés à partir d'un historique de longueur minimum de dix ans. En cas d'historique insuffisant, celui-ci est complété sur la base d'hypothèses retenues par la société de gestion. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes

Exemple d'investissement : 10.000 €		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans (période de détention recommandée)**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	1 693 €	1 935 €
	Rendement annuel moyen	-83,07 %	-27,99 %
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	7 764 €	8 735 €
	Rendement annuel moyen	-22,35 %	-2,67 %
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10 236 €	12 377 €
	Rendement annuel moyen	2,36 %	4,36 %
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	13 995 €	15 407 €
	Rendement annuel moyen	39,95 %	9,03 %

Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à un historique de valeurs liquidatives constatées) effectué :
- entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020 pour le scénario défavorable ;
- entre le 31/08/2018 et le 31/08/2023 pour le scénario intermédiaire ;
- entre le 30/06/2016 et le 30/06/2021 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si la SGP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le FCP est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de Gestion. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du FCP conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du FCP est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du FCP.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne devra vous informer au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :
- 10.000 € sont investis ;
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Coûts au fil du temps (pour un investissement de 10.000 €):

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	491 €	1 109 €
Incidence des coûts annuels (*)	4,91 %	2,02 % chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,38% avant déduction des coûts et de 4,36% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	L'indice des coûts annuels si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	3,75% maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pourriez payer moins.	Jusqu'à 375 €
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'existe pour ce produit.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,95%. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'exercice précédent clos fin décembre 2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.	95 €
Coûts de transaction	0,21% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	21 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	Néant

Combien de temps dois je conserver l'OPC et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 5 ans

Vous pouvez à tout moment procéder au rachat de votre investissement. Toutefois la durée de placement recommandée ci-contre a pour objet de minimiser votre risque de perte en capital en cas de rachat avant cette période même si celle-ci ne constitue pas une garantie.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation relative au FCP, le souscripteur peut consulter son conseiller ou contacter Ofi Invest Asset Management :
- soit par voie postale : Ofi Invest Asset Management - 22 rue Vernier - 75017 Paris - France
- soit directement à l'adresse suivante : contact.clients.am@ofi-invest.com ou sur le site internet : www.ofi-invest-am.com

En cas de désaccord sur la réponse apportée, il est également possible de saisir le Médiateur de l'AMF via le lien suivant : www.amf-france.org (rubrique médiation) ou écrire à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers, 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02.

Autres informations pertinentes

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Catégorisation SFDR : Article 9

Le Fonds a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il investira jusqu'à 100% de ses titres détenus en direct dans des investissements durables ayant un objectif social et/ou environnemental. Des informations sur l'investissement durable sont notamment disponibles en annexe du prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852). Pour plus d'informations relatives à la finance durable, nous vous invitons à consulter le site internet à l'adresse suivante : **https://www.ofi-invest-am.com/fr/fr/institutionnel-et-entreprise/politiques-et-documents.**

Les informations sur les performances passées du FCP présentées sur 5 ans ainsi que les calculs des scenarios de performance passées sont disponibles à l'adresse suivante : **https://www.ofi-invest-am/produits**

La responsabilité d'Ofi Invest Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.